

09/01/2020

Sommaire

- > Performances des indices (en %)
- > Point macro
- > Actualité fiscale
- > Evolution au sein de votre banque
- > Dîner de gala

« Cette année encore, nous nous associons à Bernard De Leye pour vous proposer une double exposition qui se tiendra dans nos salons du 23 janvier au samedi 1^{er} février (dimanche exclu). Vous aurez l'occasion de venir découvrir les magnifiques collections d'orfèvrerie européennes du XVI^e au XIX^e siècle, ainsi qu'un ensemble de statuettes art déco en ivoire. Dans l'attente de vous y rencontrer nombreux, nous vous adressons nos meilleurs vœux pour 2020. »
Les équipes de la Banque Transatlantique Belgium

► PERFORMANCES DES INDICES (EN %)

| En date du 31/12/2019 | BEL 20 | CAC 40 | EuroStoxx 50 | S&P500 (en \$) | Nikkei (en ¥) | Hang Seng (en HKD) |
|-----------------------|--------|--------|--------------|----------------|---------------|--------------------|
| 1 mois | 1,26 | 1,23 | 1,12 | 2,86 | 1,56 | 7,00 |
| 3 mois | 6,50 | 5,29 | 4,92 | 8,53 | 8,74 | 8,04 |
| 1 an | 21,96 | 26,37 | 24,78 | 28,88 | 18,20 | 9,07 |
| 3 ans | 9,69 | 22,95 | 13,82 | 44,31 | 23,76 | 28,13 |
| 5 ans | 20,41 | 39,91 | 19,03 | 56,92 | 35,56 | 19,42 |

Source Bloomberg

► POINT MACRO

Fin d'année 2019 en fanfare, optimisme pour 2020

Les marchés boursiers ont connu une performance exceptionnelle en 2019. Après une année 2018 compliquée, les investisseurs ont retrouvé le chemin du risque. Les marchés actions ont progressé de 25% (indice actions MSCI World en dollar), portés par la multiplication de facteurs rassurants en fin d'année.

Tandis que les actions étaient fortement sous pression avec des craintes de ralentissement économique en 2018, l'année 2019 s'est terminée avec la plus forte hausse des indices mondiaux (pays développés) depuis 2009. Pendant l'été et au début de l'automne, les inquiétudes des investisseurs étaient pourtant légion : Quelle issue dans le conflit commercial sino-américain ? Quel impact de ce dernier sur la croissance de l'économie mondiale ? Comment s'extirper de l'imbroglio politique au Royaume-Uni ?

Accalmie géopolitique

Le quatrième trimestre aura finalement été miraculeusement rassurant. Rien ne s'est fait de manière spectaculaire, mais au fil des publications économiques, les marchés financiers ont eu confirmation que le cycle n'a pas été perturbé par les problématiques politiques. Après un ralentissement de la croissance à l'automne et la crainte grandissante de la contagion des problèmes de l'industrie aux services, il était, en effet, devenu urgent que les conflits politiques se résolvent. Au cours des dernières semaines de 2019, un accord de « phase I » entre les Etats-Unis et la Chine a enfin été trouvé. En s'engageant à ne pas relever les droits de douane en décembre et à les

baïsser pour une partie des biens taxés en provenance de Chine, les Etats-Unis ont calmé les inquiétudes. En contrepartie, la Chine a concédé une hausse des importations de produits (notamment agricoles) en provenance des Etats-Unis, un renforcement de la protection de la propriété intellectuelle, une ouverture du marché financier domestique aux entreprises américaines et une plus grande transparence sur les mouvements du yuan. Même si cet accord est loin de régler tous les différends entre les deux pays, il ouvre la voie à une trêve qui rassure clairement les investisseurs.

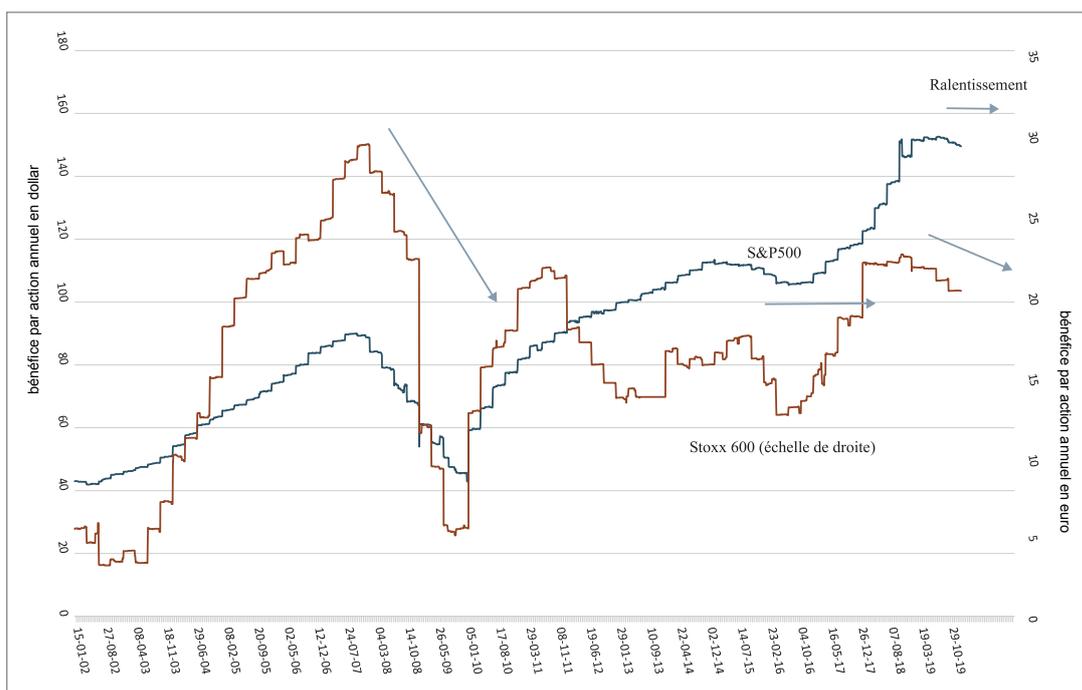
De même, la victoire du Parti conservateur britannique aux élections législatives anticipées du 12 décembre a permis d'écarter le risque d'une sortie sans accord à brève échéance. Boris Johnson devrait pouvoir faire voter son texte négocié avec Bruxelles, même si la future relation commerciale entre les deux parties n'est pas encore définie et sera discutée au cours de l'année 2020.

Actions privilégiées

Avec une accalmie des tensions commerciales et une économie mondiale qui se stabilise, l'année 2020 se présente, a priori, favorablement pour les actifs risqués. D'une part, les taux d'intérêt sont bas et devraient le rester. Leur potentiel de hausse est a priori contraint par une croissance économique mondiale qui peinera à accélérer au-delà de son potentiel, ce qui rend peu probable un redressement rapide de l'inflation, et donc une sortie des politiques monétaires accommodantes. La Banque fédérale américaine ne devrait donc pas changer de rhétorique après les trois baisses de taux au second semestre 2019. La Banque centrale européenne a, de son côté, annoncé la reprise de son assouplissement monétaire à l'automne.

« Le quatrième trimestre aura finalement été miraculeusement rassurant. »

Evolution des bénéfices par action
Source: Bloomberg



« Les actions
constituent toujours
un actif à privilégier
en 2020 »

D'autre part, les bénéfices par action des entreprises sont toujours solides, soutenus notamment aux Etats-Unis par d'importants rachats d'actions. Les inquiétudes macroéconomiques ont certes pesé sur la progression des bénéfices en 2019 (voir graphique), mais les analystes tablent sur leur croissance de 8 à 10% en 2020.

Dans ces conditions, les primes de risque ⁽¹⁾ devraient demeurer clairement en faveur des actifs boursiers auxquels les investisseurs voient à ce jour peu d'alternatives. Seul le retour des craintes de récession pourrait détrôner les actions, ce qui semble peu probable avant les élections américaines.

Il n'est évidemment jamais exclu que des obstacles politiques viennent perturber la progression des indices boursiers en 2020. Le risque sur ce plan n'a pas totalement disparu : les investisseurs devront slalomer entre des élections américaines à risque en novembre, des incertitudes sur le front européen (période de transition dans le Brexit, populisme, incertitude budgétaire), une situation tendue au Moyen-Orient et des relations commerciales américaines toujours difficiles avec la Chine (quid de la « phase 2 » des négociations ?), mais aussi avec l'Europe.

Potentiel de hausse limité aux Etats-Unis

Après la forte progression des indices en 2019 se pose aussi la question du potentiel de hausse supplémentaire. A ce sujet, quelques chiffres peuvent offrir un éclairage intéressant. Aux Etats-Unis, les valorisations boursières semblent, en absolu, relativement élevées. Les actions s'y échangent à près de vingt fois les bénéfices et, avec le regain d'optimisme de la fin d'année, la prime de risque s'est à nouveau contractée à 3,1% pour revenir à un niveau inférieur à sa moyenne mobile. En prenant l'hypothèse d'une prime de risque inchangée, d'une progression du taux d'intérêt à dix ans (à 2,2%) et d'une croissance des bénéfices raisonnable (8%), le potentiel de progression de l'indice S&P500 apparaît limité. En incluant le dividende, le potentiel des actions

américaines pourrait laisser augurer un return modeste de 4,5%. Une consolidation des indices serait dès lors salutaire. Elle permettrait d'assainir la situation et constituerait une belle opportunité d'achat des valeurs américaines.

Privilégier l'Europe ?

En Europe, le même exercice est plus concluant. La prime de risque du marché européen (sur base de l'indice Stoxx 600) est actuellement supérieure (7%) à sa moyenne historique, soulignant le caractère bon marché de la zone. Avec des hypothèses de croissance bénéficiaire de 8% (le consensus de marché actuel), de taux d'intérêt légèrement à la hausse (Bund à 0%) et de prime de risque inchangée, le potentiel de progression serait théoriquement de 4,5% (amenant l'indice Stoxx 600 à 440). En incluant le dividende, le potentiel s'élèverait à 8%. Un retour de la prime de risque vers sa moyenne historique (6,2%) offrirait en revanche un return théorique bien plus élevé de 16% ! Le potentiel est donc en principe plus important en Europe, marché qui peut être perçu comme « value » et qui, si la tendance boursière mondiale reste porteuse, devrait bénéficier d'un regain d'intérêt.

Diversification géographique et sectorielle

En conclusion, les actions constituent toujours un actif à privilégier en 2020. Nous soulignons toutefois l'importance de diversifier correctement les portefeuilles. Après la forte hausse de l'année dernière, 2020 pourrait être marquée par le besoin d'une plus grande diversification géographique et sectorielle. Sur ce dernier plan, nous favorisons des valeurs de croissance (luxe, technologie, MedTech), mais en incluant aussi des thèmes qui nous semblent porteurs dans le contexte actuel (infrastructure, immobilier, consommation).

⁽¹⁾ La prime de risque est ici l'écart du rendement attendu entre les actions et les obligations d'Etat.

► ACTUALITÉ FISCALE

Acquérir un bien immobilier en France : mode d'emploi

A quoi doit-on être attentif lorsqu'on achète un immeuble en France ?

L'idée d'acquérir dans l'immobilier français vous a peut-être déjà traversé l'esprit. Soit parce que, comme expatrié(es), vous songez à un éventuel retour en France, soit parce que vous êtes tout simplement attiré(es) par les charmes de l'Hexagone. Avez-vous déjà pensé aux incidences fiscales d'une telle acquisition en personne physique ? Quelles sont les questions à se poser avant de se lancer dans un tel projet ?

Les incidences fiscales d'un tel investissement

- 1. La résidence fiscale de l'acquéreur.**- On l'ignore souvent mais l'achat d'une seconde résidence en France peut, dans certaines circonstances, avoir comme conséquence inattendue pour l'acquéreur d'être assimilé à un résident fiscal français sans pour autant perdre sa qualité de contribuable belge. Une situation plutôt embarrassante si l'acheteur envisage de faire des donations dans un futur plus ou moins proche ; en effet, la donation consentie par un résident français – quel que soit son objet (mobilier ou immobilier) – est toujours imposable en France (et parfois même aussi en Belgique). Les taux en vigueur en France sont cependant moins avantageux que ceux applicables en Belgique.
- 2. Les frais d'acquisition.**- Les droits d'enregistrement sont beaucoup moins élevés en France (+/- 5,5%) qu'à Bruxelles et en Wallonie (12,5%). La facture globale des droits et des honoraires du notaire français tourne autour de 7%.
- 3. L'imposition des revenus locatifs.**- Les revenus tirés de la location d'un immeuble français sont imposables en France sur base du loyer réellement perçu (déduction faite des charges locatives). Le régime d'imposition varie selon qu'il s'agit d'une location meublée ou non et professionnelle ou non. Le taux d'imposition diffère selon que le bien a été acheté par une personne physique (ou une SCL transluclide) ou par une quelconque entité. A cela peuvent venir s'ajouter les prélèvements sociaux. Si l'immeuble est la propriété d'une personne physique résidente belge, celle-ci est tenue de mentionner le revenu (« cadastral ») de l'immeuble français dans sa déclaration fiscale belge lequel influencera le taux moyen d'imposition de ses autres revenus.
- 4. L'impôt sur la fortune immobilière (IFI).**- Cet impôt est dû à partir du moment où le patrimoine immobilier français du contribuable belge atteint le seuil de 1.300.000 euros. La dette contractée auprès d'une banque pour acquérir l'immeuble peut venir en déduction de la valeur des actifs immobiliers français pour le calcul de l'IFI. Fiscalement parlant, le crédit doit être amorti sur la durée du contrat.
- 5. La taxation de la plus-value réalisée suite à la cession de l'immeuble.**- Quand on entame une belle histoire d'amour, on pense rarement au dénouement de celle-ci. C'est pourtant ce qu'il y a lieu de faire quand on projette d'acquérir un bien immobilier en France. La plus-value immobilière est presque toujours taxable, mais elle tend à se réduire au fil du temps pour disparaître totalement après 22 ans (30 ans pour les prélèvements sociaux).
- 6. La transmission de l'immeuble par donation.**- Les droits de donation français sont dus si l'immeuble fait plus tard l'objet d'une donation.
- 7. La transmission de l'immeuble par héritage.**- Les droits de succession belges sont dus par ceux et celles qui hériteront de l'immeuble français.

Quelques questions à se poser avant d'investir

- 1. Quelle affectation comptez-vous donner au bien (à court, moyen et long terme) ? S'agit-il d'une seconde résidence ou plutôt d'un immeuble de rapport (meublé ou non), voire les deux ?**
- 2. Cette acquisition s'inscrit-elle dans une réflexion plus large sur votre planification successorale ?**
- 3. Qui va se porter acquéreur du bien ? Vous-même, votre couple, vos enfants ? Ou plutôt une société civile immobilière ou une société à forme commerciale ?**
- 4. Un achat en démembrement de propriété est-il opportun ?**
- 5. Comment allez-vous financer cette acquisition ? Sur fonds propres et/ou au moyen d'un crédit bancaire et/ou avec de l'argent donné ?**
- 6. Cet investissement est-il soumis à une autorisation de justice ? (ex : achat d'un immeuble par un mineur d'âge)**

La réponse à ces questions ne va pas toujours de soi. Cela suppose de peser le pour et le contre et de bien connaître vos priorités. L'allègement de la fiscalité est probablement une préoccupation parmi d'autres. Mieux vaut s'entourer des meilleurs experts qui pourront vous guider dans le choix de la solution la mieux adaptée à vos besoins. La Banque Transatlantique Belgium peut vous accompagner dans la mise en place de votre projet immobilier.

► EVOLUTION AU SEIN DE VOTRE BANQUE

Développement et ambitions

Ce début d'année 2020 est marqué par quelques évolutions au sein de votre banque. En effet, Michel de Villenfagne a souhaité prendre un peu de recul après une carrière bien remplie dans le secteur financier et au service de la Banque Transatlantique Belgium. Il abandonne sa charge d'administrateur délégué mais reste engagé, au sein de la Banque, comme administrateur non exécutif et Senior Advisor, pour accompagner sa stratégie de développement. Il est remplacé par Mériadec Portier, qui était précédemment directeur autorisé de la Banque Transatlantique Luxembourg. Le comité de direction de la Banque Transatlantique Belgium sera donc désormais composé de Fabrice de Boissieu et Mériadec Portier, administrateurs délégués, ainsi que de Valérie Dufour, administratrice exécutive.

Après une année 2019 marquée par de très bonnes performances de gestion et d'importants apports de capitaux, 2020 doit permettre à la BTB de poursuivre son développement de façon ambitieuse.

A cet effet, la Banque a élaboré un plan de développement en Flandre et pourra compter sur les compétences d'un Senior Advisor plus spécifiquement dédié aux entrepreneurs et au nord du pays. Par ailleurs, la Banque accueille depuis le 16 décembre dernier dans ses bâtiments une succursale du CIC. L'objectif est d'offrir à nos clients une gamme de services plus large grâce aux différentes entités du groupe présentes en Belgique (notamment le financement d'entreprise, le leasing mobilier et immobilier, le capital investissement, le conseil haut de bilan, etc.).

► DÎNER DE GALA

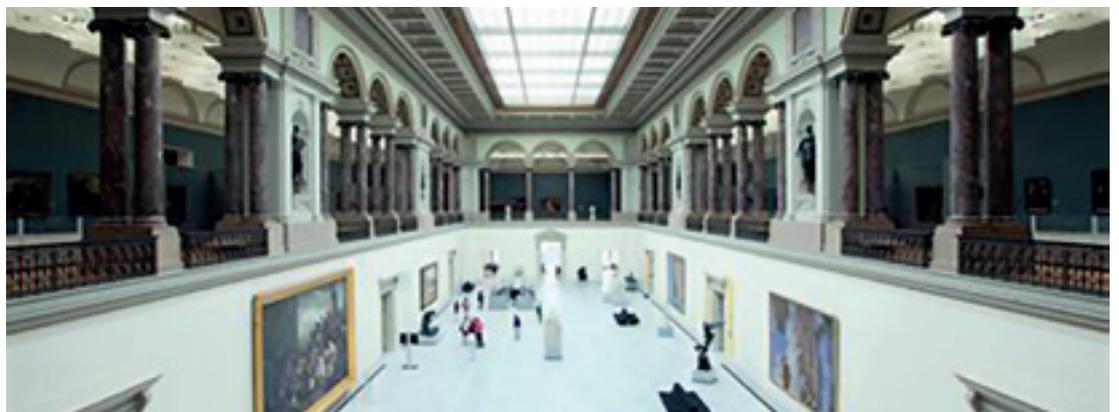
Partenaire des Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique

La Banque Transatlantique Belgium va poursuivre en 2020 son partenariat avec les Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique (MRBAB). Ce fleuron des institutions culturelles belges regroupe en son sein plusieurs institutions : le Musée Old Masters, le Musée Modern, le Musée Wiertz et le Musée Meunier, le Musée Magritte et le Musée Fin-de-Siècle. Les collections retracent l'histoire des arts plastiques - peinture, sculpture, dessin - du XV^e siècle au XXI^e siècle. Elles

conservent des œuvres des Primitifs flamands, de Pieter Bruegel, Peter Paul Rubens, Jacques Jordaens, Jacques Louis David, Auguste Rodin, James Ensor, Paul Gauguin, Ferdinand Khnopff, Henry Moore, Paul Delvaux, René Magritte, Marcel Broodthaers, Jan Fabre, etc.

Le 10 mars prochain, les MRBAB organisent un dîner de gala intitulé « Dégustez nos œuvres d'art ». La Banque s'associe à ce très bel événement et encourage tous les amoureux des arts et de la culture à soutenir les MRBAB en prenant des tables ou des places pour ce prestigieux et insolite dîner de gala.

Grand hall d'entrée des Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique



BANQUE TRANSATLANTIQUE BELGIUM